

**PROCES-VERBAL DE COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE SESSION DE
NEGOCIATION D'UNE CONVENTION D'EXTRADITION
ET D'UNE CONVENTION D'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE
GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU CAMBODGE**

Du 10 au 13 juin 2013, une première session de négociation d'une convention d'extradition et d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Cambodge, s'est tenue à Phnom Penh, dans les locaux du ministère de la justice.

La délégation française était conduite par M. Pierre-Christian SOCCOJA, Chef du service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire du ministère des affaires étrangères. La liste des membres de la délégation française est annexée au présent procès-verbal.

La délégation cambodgienne était conduite par Son Excellence, M. Sophea HY, Secrétaire d'Etat du ministère de la justice. La liste des membres de la délégation cambodgienne est annexée au présent procès-verbal.

Les échanges se sont déroulés dans un excellent climat d'amitié et de coopération.

Les délégations ont d'abord porté leur examen sur l'ensemble des articles du projet de convention d'extradition.

Les délégations ont ensuite procédé à l'examen des articles 1 à 11 et 15 du projet de convention d'entraide judiciaire en matière pénale.

Les projets intermédiaires arrêtés au terme de cette première session se trouvent annexés au présent procès-verbal. Les stipulations restant en discussion apparaissent entre crochets dans les textes joints, en français et en khmer.

La Partie française s'est engagée à communiquer prochainement à son homologue, par le canal diplomatique, les différents documents explicatifs sollicités au cours des discussions par la Partie cambodgienne.

A l'issue de cette première session, la délégation française a cordialement invité la délégation cambodgienne à venir à Paris, à l'effet de poursuivre les travaux engagés (examen des derniers articles du projet de convention d'entraide et ensemble des stipulations laissées en suspens) à une date à convenir ultérieurement, mais qui pourrait idéalement intervenir au cours des six prochains mois.

Fait à Phnom Penh, le 13 juin 2013

Au nom de la délégation française


M. Pierre-Christian SOCCOJA

Au nom de la délégation cambodgienne


S.E. M. Sophea HY